

Le travailleur vietnamien maîtrise bien son métier et se caractérise par sa dextérité, sa débrouillardise et sa grande discipline personnelle, toutes qualités dont témoignent les succès remportés par son pays, qui a su relever de rebutants défis en dépit de conditions économiques et sociales peu prometteuses.

Le Viet Nam dispose d'un considérable bassin de main-d'oeuvre, mais le recrutement y est ardu au plan des professions libérales, des techniciens et des gestionnaires.

4.17 Le recrutement du personnel vietnamien

Une société étrangère dispose de plusieurs moyens pour recruter son personnel vietnamien. Diverses agences, comme la Foreign Service Company de Ho Chi Minh-Ville ou le Diplomatic Core Services Department de Hanoi, peuvent lui proposer des candidats, tout comme d'ailleurs les sociétés publiques de services aux investisseurs (voir la liste d'adresses utiles à l'annexe B).

L'entreprise dont les exigences n'auront pu être satisfaites par un mandataire ou une agence peut faire paraître une offre d'emploi et recruter son personnel elle-même, à la condition que les agents locaux de placement en soient informés.

Les relations de travail entre une entreprise à participation étrangère et ses employés vietnamiens doivent être régies par des contrats de travail personnels ou une convention collective. Aucune entreprise de ce genre ne peut priver ses employés de leur droit à la syndicalisation. On permet cependant la présence simultanée d'ententes individuelles et collectives.

4.18 L'emploi de travailleurs étrangers

L'investisseur étranger peut engager des employés non vietnamiens s'il est en mesure d'en justifier la nécessité pour la réalisation de son projet, ce qu'il lui faudra généralement faire au moment où il présentera une demande de permis d'exercice des affaires ou d'autorisation d'investissement.

Les employés d'origine étrangère se verront délivrer un visa de résident assorti d'un droit d'entrée multiple et valable pour un an au maximum, mais pouvant être renouvelé pour toute la durée du projet. Leurs conjoint et enfants jouiront de visas semblables.

Les personnes qui détiennent un tel visa peuvent se déplacer à leur guise dans les régions où les appelle leur profession. Elles doivent cependant obtenir l'autorisation du Service général du tourisme pour se rendre ailleurs au Viet Nam.

Tout employé étranger peut rapatrier son revenu, en respectant lois fiscales et de la réglementation des changes adoptées par le Viet Nam.